

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
 JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
 Six mois, — . . . 10 » — 13 »
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 8 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Poste.
 9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
 1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
 4 — 13 — — Express.
 7 — 22 — — Omnibus-Mixte.
 9 h. soir (pour Angers seulement), Omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
 8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
 9 — 50 — — Express.
 12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
 4 — 44 — — soir, Omnibus.
 10 — 30 — — Poste.
 Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
 Dans les réclames 30 —
 Dans les faits divers 50 —
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues, et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
 Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
 Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
 chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Le *Journal officiel* a publié le décret qui réorganise l'École des langues orientales vivantes. L'enseignement de cette École comprendra nécessairement des cours d'arabe vulgaire, de persan, de turc, de malais et de javanais, d'arménien, de grec moderne, d'hindoustani, de chinois vulgaire, de japonais et d'annamite. Le ministre de l'instruction publique pourra, en outre, autoriser des conférences se rattachant à l'étude de l'histoire, de la géographie et des législations de l'Orient.

Cette faculté, conférée au ministre, sera remarquée. Elle rejette sur l'arrière-plan du programme de l'École tout un ensemble de connaissances indispensables dans les Echelles du Levant.

Les rapports politiques et commerciaux entre les États de l'Europe occidentale et les pays musulmans sont, — le lecteur le sait, — réglés par des capitulations aussi nombreuses que variées. L'organisation des peuples de l'Islam offre, de plus, des singularités caractéristiques importantes à connaître, lorsqu'on se destine à des carrières qui vous mêlent aux populations mahométanes. L'ingérence continue des États européens dans les contrées de l'Orient, rend enfin nécessaire l'étude des traditions politiques suivies par les gouvernements de l'Europe, dans leurs relations avec le colosse musulman sur lequel les États chrétiens prennent, au dix-neuvième siècle, de si menaçantes revanches.

Deux chaires consacrées à l'étude des capitulations des traités de commerce et des rapports politiques entre l'Europe et les pays du Levant, eussent peut-être mieux complété le programme de l'École des langues vivantes orientales, que de timides conférences précairement autorisées et sans caractère officiel.

Le *Journal officiel* a publié le décret qui établit, en vertu du sénatus-consulte de 1869, les rapports réglementaires entre le gouvernement de l'Empereur et les grands corps de l'État.

On écrit du Caire, 15 novembre :

L'Impératrice des Français est arrivée hier soir dans notre ville, de retour de son excursion dans la Haute-Egypte. Sa Majesté est partie ce matin pour Alexandrie, où elle recevra demain, à dix heures, la colonie française, qui lui sera présentée par M. Tricon, consul, gérant du consulat général de France.

L'Impératrice s'embarquera lundi à bord de l'*Aigle*, pour se rendre à Port-Saïd.

Le khédive est parti ce matin pour Ismaïla. Les flottes française et anglaise se sont déjà rendues à Port-Saïd.

De grands préparatifs de fêtes sont faits à Ismaïla.

On mande de Florence que, selon toute probabilité, l'entrevue projetée à Ancône entre l'empereur d'Autriche et le roi d'Italie ne pourra avoir lieu, par suite des ménagements qu'exige la convalescence de Victor-Emmanuel.

LA CAMPAGNE ÉLECTORALE.

Les réunions électorales commencent à perdre de leur intérêt. Tant d'excentricités s'y sont débitées, la France y a été si souvent refondue, la République si fréquemment proclamée, les régions de l'idéologie y ont été tellement explorées en tous sens, que non-seulement l'attention publique s'en est détournée, mais les orateurs et auditeurs clubistes eux-mêmes, étonnés du chemin qu'ils ont parcouru en quelques jours, se voyant d'ailleurs fatalement voués aux redites, se recueillent et se taisent, les uns ahuris, les autres abasourdis.

Ces réunions touchent à leur terme; aussi se multiplient-elles au vif déplaisir des candidats, qui se voient condamnés à rééditer, deux à trois fois par soirée, leurs monotones déclarations.

Plus de quatre mille électeurs de la 1^{re} circonscription étaient réunis samedi dans une immense salle de bal située, rue de Levis, à Batignolles. C'est, sans contredit, la plus nombreuse des réunions électorales qui aient eu lieu jusqu'à ce jour. Tous les candidats avaient été invités à s'y faire entendre.

Au bureau siégeaient M. Millière, comme président; MM. Vermorel, Albiot et Lemoine, en qualité d'assesseurs.

L'intérêt qu'a présenté cette réunion nous engage à citer *in extenso* le compte-rendu qu'en publie le *Journal des Débats* :

« M. Millière invite l'auditoire à se montrer très-calme... Il dit que la situation du commissaire est très-délicate, et qu'il faut en tenir compte.

» M. de Beaumont rend compte de la mission dont il a été chargé par le comité radical auprès de M. Ledru-Rollin pour le solliciter de venir soutenir sa candidature. Il fait connaître les raisons alléguées par M. Ledru-Rollin pour refuser de venir. Celui-ci aurait dit : « Je refuse, parce que je crains une manifestation du peuple qui, au lieu d'être purement morale, deviendrait plus énergique ! » Comme on faisait observer à M. Ledru-Rollin que son refus pourrait être blâmé par les démocrates, il a répondu : « Quand on a eu un 13 juin dans son passé, on n'a pas à se disculper. »

» Une voix : Ledru-Rollin a donc peur de se compromettre ? (Réclamations. — A la tribune ! — Interruption.)

» M. de Beaumont. — Il ne craint pas de compromettre sa personne, il craint de compromettre la situation. (Bravo !) Il agit avec prudence.

» L'orateur dit que plus la période électorale avance et plus on cherche à diviser le parti démocratique. Le candidat Terme viendra sans doute. Et à ce sujet, dit l'orateur, j'ajouterai en passant que quoique dans ses réunions on nous traite de canailles, de voyous, il verra, s'ils viennent, que ses partisans sont beaucoup moins modérés que nous. Nous désirons une seule chose, discuter nos candidats et n'insulter personne ! (Applaudissements.)

» Il est une autre candidature qu'on nous jette sur les bras, mais elle ne doit pas nous préoccuper. On veut faire naître la désunion dans notre camp. Cela n'aura pas lieu. Cette candidature-là n'est qu'une entrave aux droits

FOLLETON.

51

L'ENFANT TROUVÉ,

Par ÉTIENNE ÉNAULT.

DEUXIÈME PARTIE.

LE CAPITAINE D'ÉTAT-MAJOR.

(Suite.)

Le marquis d'Apremont et Roch Duhoux se tinrent à vingt pas seulement de l'escorte.

Tandis qu'on franchissait l'espace, Gaëtan remarqua que son compagnon était sombre et réfléchi.

— A quoi penses-tu, drôle ? lui demanda-t-il.

— Je pense à ce capitaine d'état-major.

— Eh bien ?

— Sa figure ne m'est pas inconnue. Je l'ai déjà vu... je ne sais où.

— Tiens ! c'est exactement ce que je me disais tout-à-l'heure. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'il existe en moi une singulière animosité contre lui.

— Naturellement, puisqu'il est républicain.

— Non. La haine instinctive qu'il m'inspire doit

avoir une autre cause dont je ne me rends pas compte en ce moment.

— Parbleu ! rien de plus simple à expliquer.

— Voyons.

— Vous tenez à connaître mon avis ?

— J'y tiens.

— Le voici en deux mots : Autrefois, vous étiez amoureux de la belle personne qui est devant nous.

— Oui. Après ?

— Elle est plus belle que jamais, ce me semble, et vos yeux s'en sont aperçus depuis notre retour au pays.

— C'est vrai.

— Eh bien ! vous êtes redevenu amoureux, et, qui pis est... jaloux.

— Tu crois ?

— J'en suis sûr. Or, Mlle de Flavigny comble d'égarés le brillant officier bleu, tandis qu'elle se montre quelque peu dédaigneuse en ce qui vous concerne. Il y a bien là de quoi vous faire haïr notre prisonnier.

— Tu as deviné, faquin ! repartit Gaëtan. En vérité, mon ancienne ardeur se ranime à l'aspect de l'épanouissement admirable de cette superbe Blanche. Ah ! s'il plaît au diable !...

— Pourquoi pas ? demanda Duhoux d'un air goguenard.

— En attendant, je me vengerai de ce capitaine qui

a su lui inspirer un vif intérêt.

— Si vous aviez voulu, on le tuait.

— Il fallait renouveler mon ordre. Elle me regardait, et je n'ai pas osé. Mais patience !...

— Compris !

— Scélérat, va !

— Fi ! vous me calomniez ; car je suis un honnête homme, moi, voyez-vous !

— Je commence à le croire, vrai ! Tu me l'as répété si souvent, maraud !

Ils se turent.

Tout en galopant, le marquis essaya d'entrevoir Blanche au milieu des cavaliers qui l'escortaient.

Quant à Roch Duhoux, il retomba dans ses réflexions, cherchant à se rappeler en quelles circonstances il avait déjà rencontré le capitaine d'état-major.

Mlle de Flavigny et Bénédicte observèrent un profond silence.

L'une laissait errer son regard sur la campagne que l'on traversait, mais sa pensée était repliée tout entière sur son compagnon. Elle était heureuse de lui avoir sauvé la vie, et elle souffrait en même temps de l'humiliation que le marquis lui infligeait. Parfois son âme se révoltait, la colère empourrait son front. Alors elle était tentée de faire volte-face et d'engager un combat avec Gaëtan. Mais une certaine timidité féminine,

jointe à l'espoir d'obtenir prochainement la liberté du capitaine, la dissuadait presque aussitôt de hasarder ce coup d'audace, et elle refoulait son impatience martiale.

Bénédicte, cependant, était agité par des sentiments complexes et divers.

Il se reprochait, comme une insigne faiblesse, de s'être constitué prisonnier. Il se disait qu'il aurait dû se défendre jusqu'à la mort. Toutefois il frémissait en songeant que Mlle de Flavigny eût peut-être péri victime de l'acharnement qu'il eût mis à se battre et du courage dont elle eût fait preuve en voulant le protéger. Il se figurait ensuite le désespoir de la famille de Flavigny à la nouvelle de ce trépas, et il se réjouissait malgré lui d'avoir vaincu en lui-même l'inflexibilité du soldat. Par une transition toute naturelle, il en vint à réfléchir qu'il allait revoir sans doute la comtesse de Flavigny, dont son âme avait en tous lieux conservé le charmant souvenir. Cette perspective adoucit l'amertume de sa situation et sourit ineffablement à son cœur.

V.

Le bourg des Herbiers est situé au plus épais du Bocage. C'est là que s'était concentrée la grande armée royale et catholique.

Le conseil de guerre venait de s'y réunir pour régler

du suffrage universel, et nous devons briser toutes les entraves qui s'opposent à la revendication de notre droit. (Bravo !)

» M. Millière dit que si les partisans des candidatures Cantagrel, Laurier et Rochefort ont éprouvé quelques difficultés au début de la campagne électorale, le gouvernement a pris le soin de leur désigner lui-même le seul candidat qui devait être élu.

» Il critique la candidature de M. Terme et celle de M. Carnot.

» Relativement à celle-ci, il dit : « C'est une mauvaise action d'avoir été chercher Carnot qui a déjà échoué. Quant à lui, il a eu tort d'accepter et de faire ainsi preuve une fois de plus de faiblesse. »

» Une voix : Il a bien fait. (Bruit.)

» M. Millière. — Carnot porte un grand nom; il a autrefois donné des marques de dévouement à la cause démocratique; mais son temps est passé : les idées qu'ils représentent ont fait leur temps. Est-ce que nous entendons distribuer des honneurs en confiant un mandat à un député? Nullement, ce sont là de vieilles habitudes monarchiques que nous ne voulons pas suivre.

» M. Rochefort fait son entrée dans la salle, aux cris de vive Rochefort! poussés par l'auditoire. Le candidat prend place au bureau à côté des assesseurs.

» De toutes parts : Rochefort! Rochefort!

» M. Rochefort. — Je vous prie de laisser le citoyen Millière continuer son discours.

» M. Millière. — Carnot n'exprime plus les idées de la 1^{re} circonscription. Son élection en 1863 avait une signification; c'était de renforcer l'opposition. C'est pourquoi, à cette époque, on a voté aussi bien pour Jules Favre que pour Thiers, Carnot et les autres candidats libéraux.

» L'élection qui a eu lieu en 1869 a été un pas en avant. Carnot n'avait pas cru devoir avancer; peut-être cela fait-il son éloge. Mais le peuple avait des aspirations nouvelles. C'est pourquoi l'élection de Gambetta s'est produite. Il faut encore aller plus loin. Si demain une élection était à faire et que Rochefort restât ce qu'il est aujourd'hui, eh bien, peut-être aurions-nous recours à un autre député... (Approbatation) parce que ce que nous désirons, c'est la révolution au profit du peuple. L'orateur déclare méprisables les calomnies employées pour rendre l'élection de Rochefort impossible.

» M. Rochefort. — Citoyens, ma position est assez délicate, je ne me la dissimule pas. Ma considération est attaquée de tous les côtés aussi bien par les journaux du gouvernement que par ceux des soi-disant libéraux dont le talent n'a consisté depuis longtemps qu'à toujours rendre service au gouvernement. (Bravo!)

» Au moyen-âge, les moines avaient l'habitude de placer devant eux deux chaises. L'une

représentait l'avocat de Dieu, de la Vierge et de l'Eglise, l'autre représentait l'avocat du diable. Puis, après être restés un instant agenouillés, au bout d'un certain moment ils déclaraient que l'avocat du diable s'avouait convaincu; que la Vierge était réellement immaculée, et que saint Joseph était le plus heureux des maris.

» Ces journaux soi-disant libéraux me font le même effet. Ils ne s'occupent que de la combinaison financière à employer pour arriver à donner des dividendes à leurs actionnaires. Quand un candidat se présente et ne veut pas se soumettre à leur manière de penser, ils le traitent de démagogue et même d'émeutier.

» Lorsque j'ai créé mon journal, il s'est présenté des gens qui venaient aussi m'offrir des combinaisons financières pour soi-disant faire réussir mon entreprise. J'ai refusé. Aussitôt on m'a crié de tous les côtés que je sauterais si je ne retranchais pas ceci ou bien cela dans ma manière de voir et de penser, surtout dans ma manière d'écrire.

» J'ai répondu à ces obligeants amis que j'avais fondé un journal pour dire ce que j'avais sur le cœur et ce que tout le monde avait sur le cœur depuis dix-huit ans.

» Les prophètes avaient eu raison; je m'y étais, du reste, bien attendu: au dixième numéro, mon journal était supprimé et ma grande fortune s'écroula.

» Je reconnais, citoyens, que j'ai un tempérament un peu ardent; mais je vous déclare que tout me pousse à éviter une émeute et cela pour une foule de raisons dont la première est que le gouvernement paraît le désirer! (Applaudissements.)

» Mes moindres démarches, mes moindres actions ont été passées, j'ignore pourquoi, au crible. On s'est moqué de ce que j'avais annoncé que mon intention était de faire bâtir une vaste salle afin de réunir mes électeurs. Ceux qui m'ont blâmé sont toujours ces mêmes journaux soi-disant libéraux. Eh bien, citoyens, je crois cependant la chose très-faisable et fort utile. Mon idée aura ce résultat d'engager les autres députés de la Seine à en faire autant.

» En effet, les électeurs des autres circonscriptions ne manqueront pas de se demander pourquoi ce qui a lieu dans la 1^{re} circonscription ne se pratique pas également dans la leur.

» Ces réunions, ces entretiens avec les électeurs auront cet immense avantage de ranimer continuellement le peuple et de l'empêcher de s'endormir, ce qui est toujours mauvais.

» J'ai été à Londres, vous le savez, pour m'entendre avec Ledru-Rollin. Je tenais à voir celui sur qui on devait compter. J'ai vu que cet homme n'était pas à la hauteur de la mission qu'on voulait lui confier.

» Dans une précédente réunion, j'ai eu à

m'expliquer sur le reproche d'avoir attaqué l'Impératrice et le Prince Impérial. Je le répète ici, ce n'est pas comme femme, mais comme souveraine, que j'ai attaqué l'Impératrice, parce que je crois que la Constitution ne l'autorise pas à présider le conseil des ministres. (Vive approbation.)

» Vous connaissez mes projets. Je n'en dirai pas davantage pour le moment. Je répondrai aux orateurs qui voudront bien m'interpeller. (Approbatation frénétique.)

» M. Lissagaray examine quel doit être le rôle du représentant du peuple et critique vivement les candidatures de MM. Terme et Carnot.

» Son discours, qui est à trois ou quatre reprises l'objet des applaudissements les plus enthousiastes, a donné lieu à un avertissement.

» Voici comment il a terminé sa chaleureuse improvisation : « Autrefois, dans les armées de la République, il y avait un bataillon qui faisait trembler les ennemis partout où il apparaissait; c'était la 32^e demi-brigade. Elle avait fait toutes les campagnes de la République, et elle avait conservé jusqu'à la fin son grand prestige. Eh bien, électeurs de la première circonscription, soyez la 32^e demi-brigade de la Révolution. Et comme celle-ci avait porté le drapeau victorieux de la France sur tous les champs de bataille, donnez la victoire au drapeau de la République! (Triple salve d'applaudissements.)

» M. Rochefort embrasse M. Lissagaray. (Cris de vive Lissagaray et de vive Rochefort!)

» M. Sabourdy s'élève contre la presse libérale et réactionnaire qui propose la candidature de M. Carnot.

» Pendant le discours de cet orateur, on entend les gémissements d'un chien égaré dans l'auditoire.

» Quelques voix : C'est M. Terme qui demande la parole. (Explosion de rires dans une partie de l'auditoire.)

» M. Rochefort. — Je n'ai qu'un mot à dire, Un électeur vient de me demander si j'entends continuer la Lanterne, parce que ce journal est utile à la cause démocratique, surtout dans les campagnes.

» J'ai l'intention de créer un journal. J'ignore encore le nom qu'il portera, mais je tiens à vous déclarer que je persisterai dans ce que le gouvernement a appelé mon opposition systématique et qu'elle le deviendra même encore davantage tant que systématiquement il enverra nos soldats se faire tuer dans les terres chaudes, tant que systématiquement il donnera des traitements de 200,000 fr...

» Plusieurs voix : Il y en a de 300,000.

» M. Rochefort. — ... Et même de 300,000, à certains fonctionnaires, tandis que le peuple meurt de faim; tant que systématiquement il

laissera les femmes dans la condition précaire où elles se trouvent en ne gagnant que vingt-cinq sous par jour, tandis qu'il dépense 60,000 fr. par jour pour payer les fêtes de Compiègne.

» Or, comme le gouvernement systématiquement n'entend pas changer sa manière d'agir (il nous l'a prouvé depuis longtemps), eh bien, moi aussi, par système, je ne changerai pas. (Vifs applaudissements.)

» On entend ensuite MM. Coussat, Vermorel, Lermina.

» Il s'est produit pendant le discours de ce dernier deux incidents : deux personnes ont voulu soutenir la candidature de M. Carnot, mais l'auditoire a montré une telle disposition d'esprit, qu'il a été impossible aux partisans de la candidature opposée à celle de M. Rochefort de s'expliquer.

» M. Rochefort. — On vient de me demander si je croyais mieux faire que les citoyens Gambetta et Bancel. J'avoue que je n'ai pas de prétentions à cet égard. Je ferai de mon mieux; et comme j'ai l'intention de consulter mes électeurs, si je fais mal ils sauront bien me le dire. (Bravo !)

» En levant la séance, M. Millière adjure les électeurs de ne point faire dans la rue, en faveur de M. Rochefort, des manifestations dont le gouvernement ne manquerait pas de tirer parti.

» La séance est levée à onze heures du soir.

Les applaudissements sont toujours les mêmes; mais il nous semble que le langage du candidat a quelque peu changé, ou, tout au moins, il a baissé de diapason. Son bruyant projet de remplir son mandat législatif sur « une borne », au mépris des chassepots, s'est transformé en celui de fonder tout simplement un journal; ce qui est, sinon plus sage, au moins plus pacifique : bien mieux, M. Rochefort se défend d'avoir jamais proclamé la nécessité de recourir à un « appel aux armes. »

Ce candidat « pour tout faire » commence, — pour nous servir d'une expression familière, — à faire la petite bouche.

Il y a deux jours encore, M. Rochefort rampait devant ses électeurs; aujourd'hui il s'entient à la genuflexion. Il y a progrès évident.

Enfin, l'écrivain de la Lanterne — qui l'eût jamais cru! — juge nécessaire à sa dignité de se défendre d'avoir jamais attaqué l'Impératrice, en tant que femme.

D'où partent ces concessions? M. Henri Rochefort sentirait-il qu'à pousser plus avant, le terrain pourrait se dérober sous ses pas?

Comprendrait-il enfin dans quel milieu factice il s'agite, depuis son arrivée à Paris? dans quelle sphère bruyante, mais restreinte, rayonne sa popularité? En un mot, craindrait-il une réaction?

et distribuer les commandements supérieurs afin de faire tête sur tous les points à l'orage plus formidable que jamais qui commençait à fondre sur les Vendéens.

Dans une dernière conférence, le conseil avait décidé qu'on diviserait en quatre parties le territoire insurgé, et que chacune des circonscriptions serait défendue par un général.

Séance tenante, les quatre généraux avaient été nommés : c'étaient Charette, Bonchamps, le comte de Lescure et le marquis de La Rochejacquelein.

D'Elbée conservait son titre de généralissime et Stofflet, l'ancien garde-chasse du château de Maulévrier, qui dès le début avait pris part à l'insurrection et s'y était distingué, venait d'être appelé aux fonctions de major-général.

D'autres nominations importantes avaient eu lieu.

Quant à M. de Flavigny, il s'était contenté de la mission de conduire au combat la colonne poitevine qui l'avait choisi pour son commandant.

La délibération était close, et le conseil allait se séparer, lorsqu'un officier vendéen parut, et, s'adressant au généralissime qui présidait, il annonça qu'un vieillard, nommé Mathieu, se disant médecin, venait d'être arrêté près du camp.

— Interrogé par moi, ajouta l'officier, il a répondu

qu'il arrivait de Saint-Fulgent, où il avait soigné des blessés royalistes, et se rendait vers Montaigu dans l'espérance de rencontrer un ami qui fait partie de l'armée de Mayence. Soupçonnant cet homme d'être un espion républicain, j'étais près de le faire fusiller. Un incident m'a retenu. Plusieurs de nos soldats se sont rappelés l'avoir vu sur les champs de bataille, empressé à secourir les malheureux qui l'imploraient, qu'ils fussent Blancs ou Bleus. Cela m'a décidé à venir prendre l'ordre du conseil.

Le généralissime consulta du regard les généraux qui l'entouraient, et remarquant que tous semblaient désireux de voir le prisonnier :

— Où est ce Mathieu? demanda-t-il à l'officier.

— A quelques pas d'ici.

— Faites-le entrer.

L'officier sortit.

Il revint presque aussitôt, précédant un petit vieillard derrière lequel se tenaient deux Vendéens, le sabre nu.

Les chefs royalistes avaient tenu conseil dans le presbytère des Herbières.

La pièce où ils étaient réunis était vaste et sévèrement meublée. Une table en chêne noirci, un grand bahut sans ornements, un fauteuil claustral, des escabeaux taillés sans art, composaient tout le mobilier. Un haut

crucifix se dressait contre la muraille badigeonnée en gris, projetant sur la grave assemblée un reflet sombre et solennel.

Là étaient assis le généralissime d'Elbée, Bonchamps, Lescure, La Rochejacquelein, Charette, arrivé quelques heures auparavant, Stofflet, le comte de Flavigny, le prince de Talmont, qui commandait la cavalerie, et le baron de Marigny, sous les ordres duquel l'artillerie avait été placée.

Tous étaient vaillants, presque tous étaient jeunes et beaux; les uns et les autres espéraient faire reculer la Révolution et comptaient sur un brillant avenir.

Obéissant à un signe du président, le prisonnier s'approcha de la table où siégeaient ceux qui allaient le juger.

Il était vêtu d'une lévite et d'une calotte en gros drap bleu du pays. Il portait un chapeau de feutre rond à larges bords, sans cocarde, et de gros souliers à boucles d'acier. Une ceinture de cuir, à laquelle était attachée une cartouchière, complétait son costume. La cartouchière était entr'ouverte et laissait voir une trousse de chirurgien.

Après avoir salué le conseil, le vieillard promena un regard calme et doux sur les chefs vendéens; puis il parut attendre qu'on l'interrogât.

— Vous vous nommez Mathieu, n'est-ce pas? lui

demanda le président, et vous êtes médecin? C'est du moins ce que vous avez déjà déclaré.

Le prisonnier secoua la tête d'un air affirmatif. Il ajouta en souriant :

— Par exemple, ne me demandez pas mes diplômes, il me serait impossible de vous en montrer. J'ai étudié, et j'exerce à l'occasion, voilà tout.

— On dit que vous soignez indistinctement les royalistes et les républicains?

— Au-dessus des partis, monsieur le président, il y a l'humanité. Tous ceux qui souffrent sur mon chemin ont droit à mes secours.

— C'est fort bien! Cependant, prenez-y garde! votre façon d'agir peut vous rendre suspect à tout le monde. Cela est dangereux pour vous, par le temps où nous vivons.

— Je le sais. Mais que m'importe! Je suis vieux et ne m'inquiète guère du nombre de jours qu'il me reste à vivre. Je cherche à faire un peu de bien avant de mourir.

— Vous venez de Saint-Fulgent, dit-on?

— Oui, c'est là que sont vos ambulances. Ayant appris que le service médical y était insuffisant, j'ai offert mes bons offices, qui ont été acceptés.

— Pourquoi en êtes-vous parti?

— Pour me rendre au-devant des Mayençais, parmi

En ce cas, il n'est plus en son pouvoir d'en arrêter le mouvement croissant.

Pour n'être posée que depuis deux jours, la candidature de M. Carnot, qui, aux dernières élections, n'avait trouvé dans la presse démocratique qu'un appui si précaire, est aujourd'hui énergiquement soutenue, non-seulement par les feuilles de cette nuance, mais aussi par quelques organes libéraux, tels que le *Journal des Débats*, le *Journal de Paris*, le *Moniteur universel* et le *National*.

L'*Avenir national* dit en propres termes qu'il y va de l'honneur du parti démocratique de faire triompher la candidature de M. Carnot.

Autre indice significatif : dans le comité qui vient de s'organiser pour appuyer le nouveau candidat de la première circonscription, on remarque les noms de plusieurs membres de l'ancien comité de M. Gambetta qui, on le sait, s'était porté, aux dernières élections contre M. Carnot.

Ce qui peut consoler M. Henri Rochefort de l'ébrèchement de sa candidature, c'est l'effondrement complet de celle de M. Ledru-Rollin : la *Réforme* et le *Réveil* ont beau l'étayer, elle tombe en poussière. Les partisans du héros des Arts-et-Métiers ont tellement conscience que la partie est perdue, qu'ils en viennent à avoir recours à des arguments de ce genre :

« Nommez M. Ledru-Rollin, si vous êtes conservateurs, car l'Empire vous ruine, et le régime que représente M. Ledru-Rollin vous sauvera ! »

Tel est le paradoxe de haute fantaisie qu'a développé avec feu, hier au soir, dans une réunion, M. Lissagaray, qui passe cependant pour un orateur sérieux.

Ce qui achève de prouver ce que durent les popularités sur les sommets de la *Montagne*, c'est que la candidature de M. Crémieux, à son tour, menace ruine ; du moins, un coup aussi inattendu que violent lui a été porté hier à la salle Molière.

Après une série d'attaques de diverses natures contre M. Crémieux, — qu'on a accusé notamment, en sa qualité de grand-maître de la franc-maçonnerie, de dédaigner le suffrage universel, — M. Rigault a dévoilé le fait suivant :

« Le 24 février, Lamartine avait à la main une liste des membres du gouvernement provisoire qu'il a eu la modestie de ne pas lire, car son nom s'y trouvait. Celui de Crémieux n'y était pas. C'est lui-même qui l'a ajouté de sa main en montant à la tribune. La pièce existe ; elle est chez l'ancien chef de cabinet de Lamartine. »

Cette révélation a produit une émotion indescriptible. L'assemblée a sur-le-champ nommé MM. Laferrière, Mathorel, Lévy, partisans de Crémieux, et MM. Amouroux, Peyroux, Floquet, ses adversaires, pour vérifier l'exactitude de cette assertion.

— Voilà Crémieux à terre, disait-on de tous côtés.

Constatons qu'à cette même réunion, M. Mathorel s'est fait l'écho des craintes très-vives qu'inspire aux démocrates radicaux la candidature de M. Pouyer-Quertier.

Le fait est que la façon dont ils traitent leurs candidats n'est pas de nature à diminuer les chances de leurs adversaires, — surtout quand ces derniers peuvent, comme l'honorable M. Pouyer-Quertier, se prévaloir de l'estime générale.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

— Le prince Napoléon et la princesse Clotilde sont de retour à Paris.

On annonce que le prince est parti pour Compiègne.

— Nous sommes heureux de pouvoir démentir les fâcheuses nouvelles répandues ces jours derniers sur la santé de M. Schneider.

— Troppmann, dit le *Droit*, n'a fait aucun aveu lors des interrogatoires que lui a fait subir M. Douet-d'Arcq ; mais, après la clôture de l'instruction, il a manifesté le désir de donner de nouvelles explications. Il a demandé à être transféré en Alsace pour y donner les indications nécessaires à la découverte du cadavre de Jean Kinck. On lui a répondu que, dans l'état de l'information, il ne semblait pas nécessaire d'accueillir sa demande, du moins tant que le cadavre de Kinck ne serait pas retrouvé ; on a ajouté que s'il lui convenait de donner des renseignements sur la manière dont le crime avait été commis et sur le lieu où le cadavre avait été enterré, il pouvait donner toutes les explications qu'il jugerait convenables.

Troppmann a déclaré qu'après avoir attiré Jean Kinck dans la campagne et non loin du village d'Herenfluch, il avait invité celui-ci à se reposer quelques instants, et lui avait offert de prendre un peu d'eau-de-vie qu'il avait apporté, dans une bouteille. Presque au moment où Jean Kinck approchait la bouteille de ses lèvres, il tombait foudroyé. Troppmann prétend qu'il avait mélangé à l'eau-de-vie de l'acide prussique. Il a fait un plan indiquant le lieu où Jean Kinck aurait succombé et aurait été enterré. La fosse qui aurait reçu le corps se trouverait sur la lisière d'un bois, à quelques mètres d'un précipice.

Ces explications sont-elles sincères ? il y a lieu d'en douter, car elles n'ont été données qu'après que Troppmann a été informé de l'ordonnance qui le renvoie devant la chambre des mises en accusation. Cette nouvelle l'a vivement impressionné, et il est probable que son but a été, soit de ralentir la marche de l'information, soit de se créer des chances d'évasion.

Cette double espérance ne pourra se réaliser, car si, sur les indications données par Troppmann, des recherches sont faites, elles ne re-

tarderont pas d'un jour la solution du procès, solution qui doit intervenir prochainement.

On avait espéré que cette affaire pourrait être jugée dans la seconde quinzaine de ce mois ; mais l'arrêt de la chambre des mises en accusation n'ayant pas été rendu à l'audience d'aujourd'hui, cet arrêt ne pourra intervenir que mardi prochain. Il ne semble donc pas possible que les formalités indispensables puissent être remplies dans le temps nécessaire pour que Troppmann soit jugé au cours de la seconde session de novembre.

Il est donc probable que l'affaire viendra pendant la session de la première quinzaine de décembre.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Les électeurs du canton nord-est de Saumur seront appelés, le 5 décembre prochain, à élire un représentant au conseil d'arrondissement de Saumur, en remplacement de M. Charles Bruas, qui a été nommé membre du conseil général.

M. Raimond Le Houx, propriétaire à Allonnes, se présente aux suffrages des électeurs.

M. Leddet, nouvellement nommé président du tribunal de première instance de Saumur, a été installé à l'audience de samedi dernier.

Nous apprenons que M. l'inspecteur de l'enseignement primaire a remis dernièrement au frère Cabel, directeur de l'Ecole Chrétienne, la médaille d'argent du Prince Impérial, pour son cours d'adultes.

Il est regrettable que cette récompense n'ait pas été décernée solennellement, comme cela s'est fait pour un autre établissement de notre ville, un jour de distribution de prix, car enfin à mérite égal, égal procédé.

Vendredi dernier, sur les onze heures du matin, le feu a consumé un angar, appartenant au sieur Thibault, aux Blignières, commune de Vivy.

Mais, pour cette fois, la cause est tout accidentelle : la fermière avait mis du chanvre au four pour le broyer ; tout-à-coup celui-ci prit feu. Pour l'éteindre et éviter l'incendie du logement, le sieur Depeigne, journalier, porta dans la cour des brassées de chanvre enflammées, et celles-ci mirent le feu au angar.

En quelques instants, ce angar, couvert en chaume et rempli de chanvre, bois, paille, etc., a été entièrement consumé.

La perte s'élève à 350 fr. environ, couverts par la compagnie *le Soleil*.

Le même jour, sur la place de la Mairie de La Breille, le feu a été mis à une charretée de sapins ; quatre-vingts fagots ont été consumés, ainsi que la charrette.

Tout porte à croire que la malveillance n'est pas étrangère à ce sinistre.

M^{lle} Augustine L..., de Milly, commune de Gennes, qui donnait depuis quelque temps des signes nombreux d'aliénation, a été trouvée morte dans sa chambre. Elle s'était étranglée.

CHEMIN DE FER DE POITIERS A SAUMUR.

MM. les actionnaires du chemin de fer de Poitiers à Saumur sont invités à se réunir demain mercredi, à 8 heures du soir, à la mairie.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Paris, lundi, 15 novembre. — Hier, l'Empereur est monté à cheval et a passé en revue, dans le parc de Compiègne, les régiments de zouaves et de carabiniers de la garde.

Dans une réunion publique, tenue aux Folies-Belleville, M. Rochefort a démenti les rumeurs d'après lesquelles il avait des accointances avec les orléanistes.

Il a dit, entre autres choses : « J'ai un fils de huit ans qui n'est pas baptisé et ne le sera jamais. »

M. Rochefort a démenti les paroles sur Ledru-Rollin. Il a dit seulement : « Ledru-Rollin ne s'est pas rendu compte de l'état des esprits, et ne s'est pas trouvé dans la vérité de la situation. »

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Sommaire du numéro de cette semaine de L'UNIVERS ILLUSTRÉ. — Texte : Le Monde et le Théâtre, par Gérôme ; Bulletin de la semaine, par Théophile de Langeac ; les Petits Bourgeois, scènes de la vie parisienne (œuvre inédite, suite), par H. de Balzac ; Herculanum et Pompéi, par Paul Parfait ; Champs et Jardins, chronique villageoise, par Eugène Noël, Causerie scientifique, par Sam (Henry Berthoud) ; l'Exposition d'Amsterdam ; Souvenirs du Salon ; une Expédition dans l'Afrique centrale ; une Colonie suisse en Amérique ; Courrier des modes, par M^{me} de Savigny. — Gravures : Théâtre du Gymnase : Scène principale de *Froufrou*, comédie en cinq actes, de MM. Henri Meilhac et Ludovic Halévy ; Embuscade d'insurgés cubains attaquant un convoi de l'armée espagnole ; Combat entre les troupes autrichiennes et les insurgés dalmates ; Nouvelles fouilles à Herculanum : la rue Stabie à Pompéi ; Vue intérieure du palais de l'Exposition internationale d'Amsterdam ; une Réunion électorale dans le faubourg Saint-Antoine ; le Caire : Représentation au nouveau Cirque, offerte par le vice-roi d'Égypte à ses invités ; Salon de 1869 : *Jeanne d'Arc*, statue de M. G. Clère ; *les Mauvaises herbes*, tableau de M.

lesquels je compte un ami, presque un fils.

— Vous êtes sans doute républicain ?

— Oui.

— C'est là parler franchement.

— Je ne mens jamais.

A cette réponse pleine de dignité, le président du conseil consulta d'un coup-d'œil ceux qui siégeaient autour de lui.

Un murmure favorable répondit à cette muette interrogation.

Le comte de Flavigny prit la parole.

— Je me rappelle avoir déjà vu M. Mathieu il y a quelques années. Il habitait alors dans la Gorge-aux-Loups, non loin de Montaigu. On l'appelait le solitaire et aussi le sorcier. J'ai conservé de lui un très-bon souvenir.

— Je remercie monsieur le comte. Je n'ai pas oublié, moi non plus, la visite que m'a faite la famille de Flavigny dans mon ermitage, hélas ! détruit. Ni l'un ni l'autre nous ne songions, à cette époque, que la guerre civile nous remettrait un jour en présence.

— En votre qualité de sorcier, dit le président, vous auriez dû le prévoir.

— Ce qu'il y a de vrai, c'est que j'avais pressenti l'imminence d'une révolution.

— Et maintenant, présentez-vous le rétablissement

de la monarchie ? demanda brusquement Stoffet, l'ancien garde-chasse devenu major-général.

— Non, monsieur, répondit le vieillard.

— Eh bien ! vous verrez cela ! et c'est nous, les Vendéens, qui conduirons le roi à Paris.

— J'en doute, répliqua M. Mathieu en hochant la tête avec mélancolie.

— Pourquoi ? demanda Bonchamps.

— Parce que la Révolution, malgré ses excès, malgré ses crimes même, c'est la France, et que vous ne représentez qu'une imperceptible fraction du pays. Vous serez vaincus par l'audace et par le nombre, sinon par l'intrépidité. Voilà ce que je devine et ce que je pressens.

— Sorcier, reprit Stoffet avec une véhémence qui le caractérisait, ta divination est absurde, et tes pressentiments n'ont pas le sens commun. Nous serons à Paris avant trois mois, et nous aurons fait pendre tous les révolutionnaires avant un an.

— Avant trois mois, répondit le vieillard avec une douceur sereine, qui sait combien d'entre vous, si pleins de vie, de courage et d'espérance, seront encore vivants ? Avant un an, hélas ! je le crois fermement, vous serez presque tous...

M. Mathieu s'interrompit.

— Eh bien ? demanda le président.

— N'exigez pas que j'achève.

— Achevez, nous le désirons. Tirez-nous notre horoscope. Nous n'avons peur d'aucune prédiction.

— Eh bien ! avant un an, messieurs les généraux vendéens, presque tous vous aurez succombé... et cette guerre civile ne se terminera pas sans que vous ayez tous péri.

— En d'autres termes, reprit Bonchamps à la fois pensif et souriant, la République domptera la Vendée, et, victimes de la guerre civile, nous tous, les chefs royalistes ici présents, nous serons morts ?

— Oui, morts ! répéta le vieillard d'une voix que l'émotion pénétrait.

Ces deux mots produisirent sur l'assemblée un effet profond. Il y eut comme un secret tressaillement dans l'âme de ceux auxquels ils s'adressaient.

La sinistre vision de l'avenir agit avec d'autant plus de force sur les cœurs royalistes, si énergiques qu'ils fussent, qu'évidemment elle n'était déterminée ni par la colère ni par un aveugle esprit de parti. Dans l'expression de sa pensée convaincue, M. Mathieu avait mis ce sentiment de sympathie et même d'admiration qu'inspire à l'honnête homme, à l'homme d'honneur, le spectacle de toutes les bravoures, de tous les dévouements.

— Comment osez-vous déclarer cela ? reprit le généralissime en rompant le silence qui durait depuis un

instant. Sur quoi vous fondez-vous pour hasarder une si étrange affirmation ?

— Sur ceci, monsieur le président : le gouvernement républicain est aussi résolu qu'il est implacable. Il lutte, sans fléchir, contre presque toute l'Europe coalisée. Des millions d'hommes, dans une explosion révolutionnaire, se lèvent à son appel. Plus vous résisterez, plus il multipliera contre vous son activité dévorante, ses généraux et ses soldats. Vos forces et vos ressources, si considérables qu'elles soient, en égard à l'étendue du pays insurgé, sont restreintes en réalité. Les siennes, au contraire, sont immenses, puisqu'il commande à la nation, dont la majorité obéit par patriotisme ou par terreur. Toujours combattants, toujours exposés, n'ayant plus l'abri de vos haies et de vos taillis qu'on va détruire, la victoire même vous épuisera. Rien ne pourra sans doute vous soumettre, pas même la certitude d'une amnistie, et votre héroïsme causera votre perte. Voilà pourquoi j'ai hasardé ma sombre prédiction.

D'Elbée, Bonchamps, Lescuré, La Rochejacquelein, Charette, le comte de Flavigny, le prince de Talmont s'entre-regardèrent avec une expression de moqueuse incrédulité, à laquelle se mêlait toutefois un reflet de mélancolie et de résignation.

(La suite au prochain numéro.)

Jules Breton ; Départ d'une nouvelle expédition pour les Etats du sultan de Bornu, dans l'Afrique centrale ; République argentine : la Colonie suisse l'Espérance dans la province de Santa-Fé. — Echecs. — Rébus.

Nous recommandons à nos lecteurs les QUATRE PRIMES GRATUITES EXCEPTIONNELLES que ce journal offre à ses abonnés.

ABONNEMENTS POUR PARIS ET LES DÉPARTEMENTS. — Un an, 20 fr. ; six mois, 10 fr. ; trois mois, 5 fr.

Prix du numéro : 30 c. ; par la poste 35 c.

Le volume semestriel : broché, 10 fr. ; relié 12 fr. 50.

Administration : passage Colbert, 21.

Tout malade trouve, dans la douce *Revalsrière du Barry*, santé, énergie, appétit, bonne digestion et

bon sommeil. Elle guérit sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxion et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — La *Revalsrière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse.

— Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET CO., 26, place Vendôme, Paris. (453)

Marché de Saumur du 13 novembre.

Table of market prices for various goods in Saumur as of November 13, 1869, listing items like flour, grain, oil, and other commodities with their respective prices.

COURS DES VINS. Table showing wine prices for various regions and vintages, including Coteaux de Saumur, Ordre, Saint-Léger, and La Vienne, with columns for quality and price.

Table of wine prices for red wines (rougers) from 1868 and 1869, listing specific vineyards and their yields.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e POULET, avoué près le tribunal civil de première instance de Saumur, Grand Rue, n^o 10.

PURGE

D'HYPOTHÈQUES LÉGALES.

Par actes passés devant M^e Laumonier et son collègue, notaires à Saumur, les 24 et 26 août, le 9 août et le 16 juin 1869, enregistrés :

1^o M^{me} Henriette Herbault, veuve de M. Louis-Gabriel Cochon, propriétaire, demeurant à Saumur, rue de l'Île-Neuve, et dame Rose Marie Cochon, épouse assistée et autorisée de M. Abel Fougeray, conducteur de la Compagnie d'Orléans, demeurant ensemble à Saumur ;

2^o M. Pierre-Louis Delaporte, jardinier, et dame Marie Chalopin, son épouse, de lui autorisée, demeurant ensemble commune de Saint-Lambert-des-Levés, ancienne route de Tours ;

3^o M. Jean Chaillou, propriétaire, demeurant à Saumur, route de Rouen, époux de M^{me} Catherine-Sophie Riant ;

Ont acquis de M. René-Auguste-Ferdinand Cassin de la Loge, propriétaire, demeurant à Monrion, commune de Feneu, arrondissement d'Angers, savoir :

1^o M^{me} V^e Cochon : Trente-trois ares de terre, à prendre dans une pièce de terre, située dans l'île du Saule, commune de Saumur, figurant au plan cadastral sous les numéros 353, 359 et 369, section A, joignant au couchant Paul Grellet, au levant le surplus de la pièce, au nord M. et M^{me} Fougeray, au midi la ligne du chemin de fer de Tours à Nantes, moyennant la somme principale de trois mille francs ;

2^o M. et M^{me} Delaporte : Trente-sept ares quatre-vingt-dix centiares de terre, situés dans l'île du Saule, commune de Saumur, figurant au plan cadastral sous les numéros 353, 359 et 369, section A, joignant au levant Corbineau, au couchant Chaillou, au nord M. Fougeray, au midi le chemin de fer de Tours à Nantes, moyennant, outre les charges, le prix principal de trois mille cinq cents francs ;

3^o M. et M^{me} Chaillou : Onze ares de terre, à prendre dans une pièce de terre située dans l'île du Saule, commune de Saumur, figurant au plan cadastral sous les numéros 359, 359 et 369, section A, de façon à joindre au couchant et au nord M. Fougeray, au midi la ligne du chemin de fer de Tours à Nantes, au levant le surplus de la pièce, moyennant, outre les charges, le prix principal de mille francs.

Copie collationnée de ces actes de vente a été déposée au greffe du tribunal civil de première instance de Saumur, le 25 septembre 1869, et le procès-verbal de dépôt délivré par le greffier a été signifié :

1^o A M. le procureur impérial près le tribunal civil de première instance de Saumur, le 15 octobre 1869, par exploit de Binsse, huissier à Saumur ;

2^o A M. Pierre-Moise du Mas, propriétaire, au château de la Gibaudière, commune de Julienne (Charente), subrogé-tuteur de Marie-Félix, René-Augusta-Marie-Louise, Marie-Pierre-Maurice, Adrienne-Françoise-Marie et Marie-Joséphine-Mathilde Cassin de la Loge, enfants mineurs issus du mariage de M. René-Auguste-Ferdinand Cassin de la Loge, leur tuteur naturel et légal, ci-dessus nommé, qualifié et domicilié, avec feue dame Thérèse-Marie du Mas, sa défunte épouse.

Cette insertion a pour but de purger les immeubles vendus de toute hypothèque légale inconnue. (474) Signé : POULET.

Etude de M^e LABICHE, avoué à Saumur

PURGE LÉGALE.

D'un exploit de Rabouan, huissier à Allonnes, en date du treize novembre mil huit cent soixante-neuf, enregistré,

Il résulte que M. Charles Bruas, propriétaire, demeurant à Brain-sur-Allonnes, agissant au nom et comme maire de cette commune, a fait notifier :

1^o A M. le Procureur impérial près le tribunal civil de Saumur ;

2^o A madame Angélique Luce, épouse de M. René-Léon Bougrier, aubergiste, demeurant avec lui à Allonnes,

Copie de l'expédition d'un acte dressé au greffe du tribunal civil de Saumur, le deux novembre mil huit cent soixante-neuf, enregistré, constatant le dépôt fait au greffe, ledit jour, de la copie collationnée et enregistrée d'un acte sous-seings privés fait double à Brain-sur-Allonnes, le cinq août mil huit cent soixante-quatre, et contenant vente au profit de la commune de Brain-sur-Allonnes, autorisée par arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire, du huit juillet mil huit cent soixante-quatre, par Madame Angélique Luce, épouse de M. René-Léon Bougrier, aubergiste, et par ce dernier, demeurant ensemble à Brain-sur-Allonnes, de la quantité de deux ares soixante-trois centiares de terrain, sis au bourg de Brain-sur-Allonnes, destiné à l'élargissement du chemin de grande communication de la Loire à Vernantes, n^o 35 ; lequel terrain était occupé, lors de la vente, par une portion de maison consistant en deux chambres dont l'une servait de boutique et un cellier, — moyennant, outre les charges et conditions, le prix principal de deux mille huit cents francs, stipulé payable le premier décembre mil huit cent soixante-huit, avec intérêts à cinq pour cent par an, à partir du premier décembre mil huit cent soixante-quatre ;

Avec déclaration que cette notification leur était faite, conformément à l'article 2194 du Code Napoléon, pour qu'ils eussent à prendre telles inscriptions d'hypothèque légale qu'ils aviseraient dans le délai de deux mois, et que, faute par eux de se mettre en règle dans ce délai et celui

expiré, l'immeuble sus-désigné serait et demeurerait définitivement purgé et libéré, entre les mains de la commune de Brain-sur-Allonnes, de toutes hypothèques de cette nature ; Et avec déclaration, en outre, à M. le Procureur impérial :

1^o Que les anciens propriétaires dudit immeuble connus du requérant, ès-qualités, étaient, outre les vendeurs, Jacques-Urbain Viel-Lamarre, propriétaire, et Hortense-Marie Bruneau, son épouse, demeurant à Saint-Sulpice-sur-Loire ;

2^o Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèque légale n'étant pas connus du requérant, ès-qualités, il ferait publier cette notification dans un journal judiciaire, conformément à la loi et à l'avis du Conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept.

Pour extrait certifié conforme : (475) Signé : LABICHE.

Etude de M^e BEDON, notaire aux Rosiers.

A VENDRE PAR ADJUDICATION.

En l'étude et par le ministère de M^e BEDON, notaire aux Rosiers.

Le lundi 29 novembre 1869, à midi,

Pour entrer en jouissance le 1^{er} novembre 1870.

UNE GRANDE MAISON, située au bourg des Rosiers, à l'angle de la grande place du Marché et de la rue principale, portant pour enseigne Hôtel du Bon-Coin.

Cet hôtel, bien achalandé, est actuellement tenu par M. Etie Huet. S'adresser pour les renseignements audit notaire. (476)

Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur, successeur de M^e TOUCHALEAUME.

CLASSE DE 1869.

UNE BOURSE est ouverte par plusieurs pères de famille en l'étude de M^e ROBINEAU. (471)

A VENDRE Du 1^{er} au 30 novembre 1869,

LES QUATRE COUPES DE BOIS-TAILLIS (Essence de chêne)

Appelées bois des Puées, —

Situées à Feline, commune de St-Hilaire-St-Florent.

S'adresser à M. DELBUT, place des Récollets, 2, ou sur les lieux, le dimanche, de midi à trois heures.

NOUVEAUTÉS.

E. BIZERAY,

A SAUMUR,

Demande de bonnes ouvrières pour l'atelier de robes et confections. — (Bonne rémunération). (466)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE PORTION DE MAISON avec écurie, rue Haute-Saint-Pierre, joignant la maison de Fos. S'adresser à M. GIRARD père.



GLUTEN-VÉRON Potage breveté ROY & BERGER de Poitiers.

Quai de Linoges, 157, à Saumur.

RIELLANT, Dentiste.

NOUVEAUTÉS.

On demande de suite un apprenti et un jeune homme au pair. S'adresser au bureau du journal.

PAPIER WLINSI

Vingt années de succès attestent l'efficacité de ce puissant dérivatif, recommandé par les premiers médecins, pour la guérison rapide des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Rhumatismes, Douleurs. Une ou deux applications suffisent, et ne causent qu'une simple démangeaison. 1 fr. 50 la boîte de 10 feuilles, dans toutes les Pharm.

PLUS DE HERNIES Guérison Radicale

Plus de Bandages ni Pessaires Méthode de P^{re} Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent.) Ecrire franco à M. Mignal-Simon, Bandagiste-Herniaire, aux Herbiers (Vendée), genre et succès, seul et unique élève de P^{re} Simon; ou à la Pharmacie Briand, aux Herbiers (Vendée).

FABRIQUE D'ARTICLES DE CAVES.

J.-C. BIGNON,

Rue Saint-Jean, ancien Café Véron, à Saumur.

On trouve dans cette maison tout ce qui sert à coller les vins, à les soutirer, à les mettre en bouteilles, etc. (443)

BOURSE DE PARIS.

Table of stock market data for Paris on October 13 and 15, 1869, listing various financial instruments and their prices.

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Table listing bond prices for various regions and maturities, including Nord, Orléans, and Paris-Lyon-Méditerranée.

Saumur. P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godel.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le